



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

13 mars 2019

## **L'AMF met en garde le public à l'encontre du site internet [www.parel-gestion.net](http://www.parel-gestion.net)**

**Le régulateur met en garde le public contre les activités du site internet [www.parel-gestion.net](http://www.parel-gestion.net), qui propose des investissements sans y être autorisé et utilise frauduleusement le nom de l'entreprise d'investissement Parel SA.**

Le site internet [www.parel-gestion.net](http://www.parel-gestion.net) propose aux particuliers d'investir notamment dans les métaux précieux. Or, cette offre soumise au régime de l'intermédiation en biens divers ne dispose pas d'un numéro d'enregistrement délivré par l'AMF.

En outre, le site usurpe le nom de l'entreprise d'investissement Parel SA.

L'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations des personnes opérant sur ce site et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- Obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles

d'organisation, etc.) ;

- N'investissez que dans ce que vous comprenez ;
- Posez-vous la question de savoir comment est réalisée la valorisation du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente), renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur une classe d'actifs peu liquide.

### À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>

### Vous avez des questions ?

Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :

Assurance-Banque-Épargne Info Service : <https://www.abe-infoservice.fr/> ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h (service 0,05€/min + prix d'un appel).

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/>

### Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Richard - Tél : +33 (0)1 5345 6039 ou +33 (0)1 5345 6028

### Mots clés

MISE EN GARDE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

**MISE EN GARDE**

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect

**COMMUNIQUÉ AMF**

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés

**RAPPORT / ÉTUDE**

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02